

Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture

Commission Relations Internationales et Francophonie

Jeudi 14 mai 2009

COMPTE- RENDU

Avec **Karine GLOANEC MAURIN**, **Jacques MERCIER**, co-présidents de cette commission et **Denis SORIoT**, responsable du pôle de coopérations francophones au ministère des Affaires étrangères

**

Jacques Mercier, co-président de la Commission : la Commission a été créée en 2003. Depuis, globalement, le bilan de son action est positif, avec notamment la participation aux 1^{res} Rencontres de la coopération décentralisée et aux Assises de la coopération avec le Liban, sa présence au Comité de pilotage de la Semaine de la langue française, et bien d'autres choses... Lors de ses réunions, la Commission a pour habitude d'inviter des personnalités. Nous continuons en ce sens. Je remercie aujourd'hui Denis Soriot, du ministère des Affaires étrangères, d'avoir accepté de se joindre à nous.

Denis Soriot : Au sein du secrétariat d'Etat chargé de la coopération et de la francophonie, quand par exemple, une mairie, souhaite développer une coopération, c'est avec le service auquel j'appartiens qu'elle peut travailler. Il existe par ailleurs une délégation spécifiquement en charge de l'activité avec les collectivités territoriales – un service rattaché à notre direction générale mais qui dispose aussi d'une certaine autonomie.

Pour ma part, je suis le responsable des coopérations francophones et, à ce titre, directement en charge des politiques culturelles et du français. Ma mission c'est le suivi bilatéral, c'est-à-dire voir comment chaque ambassade met en œuvre la politique française pour la langue.

Pour cela, nous disposons de plusieurs instruments : les centres et instituts culturels français, les lycées français et les services de coopération et d'action culturelle. Le périmètre de notre action, lui, s'étend aux alliances françaises, qui sont des associations de droit local travaillant ou non en partenariat avec nous. Géographiquement, la zone de nos interventions correspond globalement aux anciennes colonies françaises.

Nous avons également des instruments financiers : le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), qui est l'outil régulateur du ministère, et le Fonds social de développement (FSD) qui, lui, est un outil d'aide pour les microprojets de type associatif, ainsi pour les ONG et les municipalités.

Les critères du FSD sont essentiellement humanitaires. Il sert tout particulièrement à aider les associations locales œuvrant pour l'égalité hommes/femmes ou encore pour la réinsertion des enfants-soldats.

Pour terminer ce rapide descriptif de mes missions, j'ajoute que je participe à l'ensemble des réunions de travail de la francophonie institutionnelle. Quand il s'agit d'établir une coopération, je suis mandaté pour apporter le point de vue de la coopération civile. Par ailleurs, le Comité de pilotage de la langue française dispose d'un tableau de l'ensemble des manifestations du Service de la coopération et de l'action culturelle ; dans ce cadre, mon bureau s'occupe de la production de matériel audio-éducatif destiné aux professeurs et à leurs élèves. Dans cette activité de production, nous réalisons aussi des documentaires sur les régions françaises afin de véhiculer une image de la France.

Les critères pour élargir à un cofinancement du ministère des Affaires étrangères

Il existe des axes par pays ou régions. Par exemple, en Afrique australe, notre action visera à accompagner les pays qui souhaitent se désengager de l'influence sud-africaine et à les ouvrir vers l'Afrique francophone. Dans l'Océan indien, la priorité sera accordée aux actions tendant à empêcher que nos départements d'Outremer ne soient poussés vers une politique de rupture – c'est-à-dire pour tenter de contenir les irrédentismes. A Madagascar, le problème est autre ; pays très anglophone, le nouveau pouvoir semble vouloir remettre à l'honneur la langue française. Autre cas, la RDC (République Démocratique du Congo) où doit avoir lieu, en 2012, le prochain sommet de la francophonie ; nous menons là un projet de 5 millions d'euros car si ce pays "tombait" à l'anglais, beaucoup d'autres suivraient... D'où notre idée de créer des pôles francophones – soit onze lieux avec des conseillers pédagogiques – afin que les élites comprennent que le français est porteur. Et, bien sûr, si une collectivité territoriale souhaitait s'investir sur l'un de ces lieux, nous serions ravis.

Au-delà des aspects culturels, il existe d'autres types d'actions prioritaires, par exemple celles concernant l'eau. Au Congo Brazzaville, les priorités sont l'éducation et les routes...

Ainsi, c'est en fonction de ces divers axes qu'un projet partenarial avec le ministère des Affaires étrangères est possible : s'il entre dans nos préoccupations, alors nous sommes preneurs. J'ajoute que sur le site du ministère vous trouverez un document cadre de partenariat (établi pour trois ans) où sont présentés les axes de la politique française dans ses partenariats avec les autorités locales.

A propos de la réforme des centres culturels qui ne dépendraient plus des ambassades...

Cette idée a en effet été évoquée. L'objectif était de mettre en synergie l'ensemble des outils assurant la présence de la langue et de la culture française à l'étranger : centres culturels, lycées, alliances françaises, etc. Un projet louable, mais difficile à mettre en œuvre, car on se heurte à des obstacles juridiques complexes – ce qui va rendre caduque cette piste de réforme.

Quels critères retient le ministère des Affaires étrangères pour aider à l'organisation d'un colloque international ?

Sous réserve que la thématique du colloque convienne aux objectifs du ministère et s'il permet d'assurer un réel rayonnement, alors une aide budgétaire est envisageable. C'est ainsi que nous avons versé une subvention pour un colloque sur le plurilinguisme en Europe organisé à l'Inalco (Institut national des langues et civilisations orientales). Nous avons un Comité des subventions qui examine les demandes. Nous aidons par exemple de nombreuses universités mais aussi des politiques locales.

Par ailleurs une mission se consacre spécialement aux collectivités territoriales et peut vous accompagner et vous faire bénéficier de plusieurs leviers.

A propos du travail avec les Alliances françaises, notamment au Mali, pays pour lequel le ministère a déclaré ne pas disposer de finances. Faut-il passer par le ministère des Affaires étrangères ? Les financements sont-ils réellement en baisse ?

La presse s'est en effet largement faite l'écho de cette baisse des budgets pour l'action culturelle du ministère des Affaires étrangères. Et je confirme cette baisse : j'ai perdu 50% de mes crédits et les ambassades 30%. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'on ne finance plus rien.

Pour ce qui est du Mali, nous avons des FSP – en faveur du développement de la langue française – et nous allons créer deux alliances françaises. Il me semble bien qu'il y a un partenariat avec une collectivité locale française, qui compte une importante population malienne. Ce projet intéresse également le ministère de l'Immigration.

Quant à la procédure, « je ne suis évidemment pas la seule porte d'entrée » (mais si je suis associé, ce ne sera pas inutile...). Dans les pays, c'est à l'ambassadeur ou à son conseiller culturel qu'il faut s'adresser, et non pas aux Instituts culturels.

Enfin, à propos du mécénat, nous privilégions bien sûr les projets portés à plusieurs, notamment par les entreprises françaises. Par ailleurs, à l'Unesco, il existe une structure juridique dont la mission est d'organiser les financements dans le cadre de l'Unesco. C'est grâce à elle qu'on peut faire venir des délégations. Et je peux faire le lien avec cette structure.

A propos d'une diplomatie des villes...

La coopération et le partenariat entre villes fonctionne. Pour notre part, nous essayons d'harmoniser les choses. Ainsi, nous avons conseillé une manière de faire pour un accord entre l'Académie de Rennes et une ville de Roumanie. En revanche, l'administration centrale ne peut pas aider à une coopération avec une structure privée. Mais cela reste possible par l'ambassade. Il n'y a pas de règle générale. Un même projet sera soutenu ici (au Liberia, par exemple) mais pas là.

A propos d'un lien entre Bethléem et la Région PACA et d'un travail en faveur de la scolarisation à l'école primaire des filles au Mali menée par une association de Bretagne...

Oui, cela peut s'envisager. Nous avons déjà deux projets à Bethléem. Quant au Mali, c'est naturellement possible de bénéficier d'un soutien du FSD puisque la scolarisation en primaire, l'égalité hommes/femmes et les questions d'immigration sont pour nous autant d'axes prioritaires. L'aide à la scolarisation des filles est donc un enjeu central. Il faut prendre contact avec l'ambassade.

Quoi qu'il en soit, il faut savoir qu'au-delà des outils de financements que j'ai décrits, beaucoup de choses se nouent par le contact. Et pour nous il n'y a pas de limite de temps (pour déposer une demande). Car il y a toujours des urgences. Par exemple en Afghanistan, où nous avons deux lycées français. A la faveur de l'actualité, nous nous sommes très rapidement investis sur ces lycées. Nous ne fonctionnons pas sur le régime de l'appel d'offre et le comité SFP se réunit tous les mois.

Enfin, pour donner une échelle de grandeur de l'engagement financier du ministère, nous soutenons actuellement 24 projets sur la langue française, soit un engagement d'environ 40 millions d'euros.

Et l'Europe ?

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, il y a de plus en plus d'Etats francophones en Europe – Slovaquie, Lituanie... Avec l'élargissement, l'équilibre a peu à peu changé. Nous avons demandé à l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) de s'engager dans la formation des fonctionnaires européens au français. Ici, notre axe politique est de mettre en œuvre la résolution de Barcelone de 2002 qui impose que les textes européens soient écrits en deux langues (sinon, la traduction bénéficiera toujours à l'anglais). Nous allons aussi travailler sur la Charte des langues minoritaires : on attend un signal politique.

A propos des politiques de la francophonie

Une dernière chose. Pour ce qui est de la francophonie, on ne peut plus juste se contenter de « porter » le français. En Afrique, par exemple, ce qui importe c'est de favoriser un environnement francophone et pour cela de valoriser aussi les cultures locales.

CulturesFrance

Cet opérateur du ministère est en profond bouleversement. Le ministre souhaite que CulturesFrance fusionne avec d'autres structures de manière à créer un nouvel établissement public qui sera présenté fin juillet. Une mission a été confiée à Bernard Faivre d'Arcier sur ce sujet.

Karine Gloanec Maurin

Je vous remercie beaucoup pour cet exposé. Notre Fédération tient à s'engager plus avant sur les coopérations et échanges culturels entre collectivités. Nous n'avons pas encore assez travaillé sur ces questions. Aujourd'hui, une nouvelle période s'ouvre, et l'Europe l'exige.

Jacques Mercier

Vos propos nous confortent dans notre souhait d'être associés à l'action du ministère des Affaires étrangères. Et s'il existe une structure où un réseau d'élus pourrait être utile, nous sommes prêts à y participer.

Denis Soriot

Oui. Je crois que tout le monde a à y gagner. Pour nous, cela pourrait permettre de contourner des difficultés. Et il serait dommage de travailler sans concertation.

Compte rendu rédigé par Vincent Rouillon le 26 mai 2009